

Objet : *RS - Avenant n° 1 au marché n° 230072 relatif aux prestations d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle (lot 2 : assurance responsabilité civile et risques annexes)*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

La Ravoire

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Franck Morat - Christophe Pierreton - Alain Thieffinat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 194-25

objet **RS - Avenant n° 1 au marché n° 230072 relatif aux prestations d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle (lot 2 : assurance responsabilité civile et risques annexes)**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, rappelle que suite à la procédure d'appel d'offres relative à la réalisation des prestations d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle pour Grand Chambéry, le Bureau a, par décision n° 074-23 du 15 juin 2023, approuvé l'attribution des 4 lots suivants :

- lot 1 : assurance dommages aux biens mobiliers et immobiliers,
- lot 2 : assurance responsabilité civile et risques annexes,
- lot 3 : assurance protection juridique,
- lot 4 : assurance protection fonctionnelle.

L'avenant objet de la présente décision concerne uniquement le lot 2 (marché n° 230072).

Le lot 2 a été attribué au groupement BEAH / Lloyd's Insurance Company / Berkshire Hathaway Europe Insurance / Tokio Marine Europe SA, dont le cabinet BEAH est le mandataire, pour un taux contractuel de 0,462 % HT appliqué à la masse salariale (soit un montant indicatif de marché initial de 457 102 € TTC sur la durée totale du marché).

Le rapport sinistres / primes est défavorable à l'assureur depuis le début du contrat : 231 788 € de cotisations ont été versés par Grand Chambéry pour 238 380 € d'indemnités versés par l'assureur. A la demande de la compagnie d'assurance et afin de permettre de rééquilibrer le contrat du fait de la forte sinistralité de Grand Chambéry, il convient de conclure un avenant pour :

- augmenter de 20 % le taux HT de cotisation sur les deux dernières années du marché, soit un taux de 0,5544 % de la masse salariale au lieu des 0,4620 % du marché initial,
- mettre en place une franchise générale de 1 000 € sur l'ensemble des sinistres de Grand Chambéry,
- mettre en place une franchise de 50 000 € sur l'ensemble de la compétence eau (eau potable, assainissement et eau pluviale).

Par ailleurs, l'exclusion suivante est ajoutée aux garanties du contrat :

- Exclusion des dommages, pertes et ou responsabilités liés aux composés perfluorés, substances perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles (PFAS). PFAS désigne toute molécule organique, tout sel, tout radical libre ou tout ion dont la composition comprend au moins un :
 - o groupe méthyle perfluoré (-CF₃),
 - o groupe méthylène perfluoré (-CF₂-).

Sur les deux dernières années du contrat, le montant de l'avenant n° 1 est estimé, à masse salariale constante, à 36 230 € TTC, soit une augmentation du montant initial du marché de 7,92 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieurs ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 230072,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **194-25**

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 au marché n° 230072 relatif aux prestations d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle (lot 2 : assurance responsabilité civile et risques annexes)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	Avenant n°1 au marché 230072

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251218-lmc1H34827H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34827H1

Date de transmission en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de réception en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 19 décembre 2025